



www.belor.be - info@belor.be

BELOR a.s.b.l.
Organisme de contrôle agréé
Rue de Fonteny, 20 - 1370 Jodoigne
Tél. : 010/45.41.06 - Fax. : 010/45.41.16



Accréditation
N° 355-INSP

PROCES - VERBAL RAPPORT ( N° 2 030696 )

CONTROLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION
DE PUISSANCE ≤ 10 kVA.ac.

Date du contrôle : 23/11/2011
Scellé Belor: Placé / Non placé
Rapport précédent : PA / Absent
Compteur Distributeur n° 30313111 date 2011
Index : 0253726
Index : 0237611

Renseignements Belor
Agent visiteur : DAVIDSTER ANDRE
Appareils de mesures utilisés : N° MME 13 / MME
Procédures utilisées : PTE\_300 / PGS\_200 /
Type de lieux : Domestiques Art.86 / 87

Renseignements d'identification
Propriétaire / adresse : DE DOBBELUCK
Code EAN : 591442010612
Adresse de l'installation : Route de Rahilly 150 5300 HORLUI
Type de locaux compris dans l'installation : maison / garage / grenier / toiture / extérieur / Matériau / autre
Installateur / adresse : Patrick S... TVA / N° CI : 0665 327 711

Types de contrôles et prescriptions réglementaires suivant les articles du R.G.I.E.
Examen de conformité avant mise en service : [X] Nouvelle art.270 / art.235 [ ] Extension/Modification art.270 / art.235
[ ] Visite de contrôle périodique : installation existante art. 271 / art.235

Description générale
Fondations du bâtiment avant / après 1.10.1981 / Installation électrique existante avant / après 1.10.1981
Alimentation : [X] Mono 230V / [ ] 2 X 230V / [ ] 3 X 230V / [ ] 3 X 400V + N
Protection compteur: Existante : ...A / Type d'électrode de terre : boucle - piquets

Description installation Photovoltaïque
Panneaux solaires photovoltaïques installés : Nbre = 24 / Puissance de crête des PV = 831 WC
Onduleur(s) : Nbre = 1 / Type(s) : FRONIUS IGBO / Puissance ac. maximale = 540 W
N° série(s) : 2211170
Compteur certificat vert : N° : 2211170 / Index : 02000,45 kWh / MID : CL 111 2110
Compteur certificat vert : N° : / Index : kWh / MID :
Coffret(s) électrique(s) : Nbre = 1 Colonne(s) d'alimentation(s) : 4 X 10 mm² / 2 X 6 mm²
Nombre de circuits terminaux : 1 / Différentiel général : 40 A / 300 mA / type : A - AC

Contrôle par mesures
Valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : 8,0 Ω
Valeur du niveau d'isolement général : 1,25 MQ
Contrôle de la continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs PE :
Contrôle visual hors tension
Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas :
Contrôle de l'état (fixations, détérioration,...) du matériel électrique fixe :
Contrôle du repérage / identification des circuits et des conducteurs DC - AC :
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques :
Contrôle de l'adéquation entre les protections et les sections des circuits :
Contrôle visual sous tension
Contrôle du bouton test des différentiels :
Contrôle des boucles de défauts et du raccordement correct des différentiels :
Contrôle PV que le système automatique de sectionnement est actif < 5 sec. :

Infraction(s) : [X] Néant [ ] Voir ci-dessus / détails voir page suivante
Annexe(s) : [ ] Néant [X] Schémas électriques [X] Photos de l'installation PV
Remarque(s) : [X] Néant [ ] Voir page suivante

Conclusion : Le présent PV de contrôle correspond à l'état de l'installation photovoltaïque au moment de sa vérification
L'installation photovoltaïque est conforme aux prescriptions du Règlement général sur les installations électriques (R.G.I.E.)
Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur avant le 23/11/2016
Le ou les schémas unifilaires et de positions ont été visés par l'organisme agréé.
L'installation photovoltaïque n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. et ne peut être mise en usage.
La vérification de la disparition des infractions est à effectuer par BELOR sans retard ou avant le
Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Obligations, Consignes de sécurité et Interdictions - Assurance Qualité, Code Ethique et Confidentialité: Voir verso
Cachet de l'agent visiteur BELOR asbl/Rapport N°
Agent visiteur: André Davister
Date de la Visite:
Signature
Nom du demandeur Vu l'agent à la date ci-dessus
Visa du Distributeur Date :